Konkurse Faillites Fallimenti

No 160 Mittwoch, 20.08.2008 126. Jahrgang

- 1. Débitrice: **MEDICIS HOLDING SA**, c/o Laurence Bory
 - Villa, avocat, rue Versonnex 7, **1207 Genève**
- 2. Remarques: Activité holding, par la prise de participations dans des entreprises, à l'exception de participations immobilières en Suisse, ainsi que l'acquisition, la gestion et la vente de biens mobiliers.

vente de biens mobiliers.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3) Pour tout renseignement:

Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08

Office des faillites

1227 Carouge

(04614666)